Faits & Gestes

Débats & Recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles

Bureau de dépôt Bruxelles X

R.D.

P401170

Service de la Recherche
du Secrétariat général
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Revue trimestrielle • Automne 2008

27

Regard sur le secteur de l'art contemporain en Communauté française

Ce 27e numéro de Faits & Gestes s'appuie sur une étude socio-économique du secteur des arts plastiques coordonnée par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et du Service des Arts plastiques (SAP) et dont l'objectif est d'avoir une vision précise de l'emploi, des ressources et des activités des organismes d'arts plastiques bénéficiant d'un soutien financier régulier de la Communauté française. Le Faits & Gestes porte un regard sur le secteur ET sur le Service des Arts plastiques qui, au sein de l'administration, met tout en œuvre pour promouvoir les artistes et les différentes disciplines qui fondent les arts contemporains et le design.

La démarche est utile parce qu'il y a un paradoxe. Les arts plastiques et visuels sont budgétairement parlant les parents pauvres de la culture. Or, ils sont courtisés par les uns et les autres dans une société où l'image est reine, plus que jamais utilisés pour présenter, inspirer les autres disciplines artistiques.

Ces emprunts ne sont pas à sens unique. Les œuvres plastiques d'aujourd'hui ne se laissent plus seulement accrocher aux cimaises ou installer dans un musée, un jardin ou un lieu public. Parfois, par leur côté éphémère, elles relèvent plus de la représentation. À d'autres moments, elles se projettent sur des écrans, se mêlent à l'écriture, jouent avec la musique. État de lieux d'un secteur aux multiples facettes.

Les Arts plastiques dans la culture

Le Service des Arts plastiques de la Communauté française (SAP) soutient les différents acteurs du secteur pour favoriser et promouvoir la création et la diffusion des arts plastiques contemporain ainsi que celles de l'artisanat de création et du design. Ce soutien s'organise autour de quatre grands axes :

- des subventions récurrentes ou ponctuelles aux organismes actifs dans les arts plastiques contemporains (dont le MAC's, le Musée des Arts contemporains) ;
- l'aide aux artistes, artisans et designers par l'octroi de prix, l'achat d'œuvres, le soutien à la création, à l'édition… ;
- une politique de valorisation du secteur : édition de publications, d'un site web, d'une revue[1], aide à des productions radiophonique[2] et documentaires[3]; organisation d'expositions, participation à des événements artistiques d'envergure[4] tant en Belgique qu'à l'étranger, information et formation des professionnels du secteur… ;
- conservation valorisation et constitution par une politique d'achats d'une collection d'œuvres d'art contemporain.

Les ressources du service des Arts plastiques

L'ensemble de notre analyse se réfère à 2006, l'année sur laquelle porte l'enquête. Pour mener à bien ses missions, le SAP a dépensé, cette année-là, un budget de 4.699.000 € dont la répartition est illustrée ci-dessous.

Graph. 1 : Répartition des dépenses réelles en 2006 en Arts plastiques

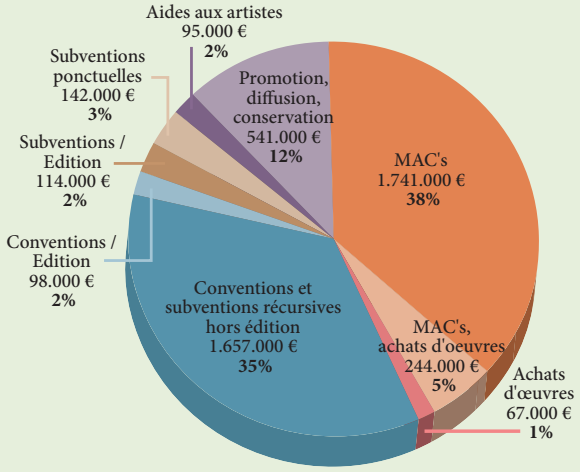

4.699.000 €

Convention
Contrat conclu entre la Communauté française et un opérateur culturel, généralement pour un terme de 4 ans qui peut être renouvelé. Par ce contrat, l'administration s'engage à verser au bénéficiaire une aide financière fixe pour lui permettre de mener à bien ses missions culturelles. En contrepartie, des objectifs et des missions, établis de commun accord, doivent être respectés.

Subvention récursive
Subvention de fonctionnement accordée annuellement, mais de manière répétitive, par la Communauté française à un opérateur culturel. Ce type de subvention appartient à une catégorie intermédiaire entre les conventions et les subventions ponctuelles.

Contrat-culture
Apparus dans les années 1990, les contrats-culture sont des conventions passées entre la Communauté française et les pouvoirs locaux (les provinces, les communes) pour assurer, sur le long terme et à l'échelle d'une région ou d'une commune, l'harmonisation et le redéploiement concerté des activités culturelles ; chacun des partenaires s'engageant à y participer financièrement. Ce type de convention est supprimé depuis 2007.

MAC's. 43% du budget du Service des Arts plastiques, soit 1.985.000 €, sont consacrés au fonctionnement du MAC's et à ses achats de nouvelles œuvres (244.000 €).

Les conventions avec les centres d'art, les associations de promotion, et l'édition, les subventions récursives, les contrats-culture et les prix conventionnés, c'est-à-dire toutes les aides financières récurrentes du SAP en faveur des arts plastiques représentent avec 1.755.000 €, 37% des dépenses.

Les subventions ponctuelles concernent 7% des dépenses, soit 351.000 €, pour les aides aux projets, à la diffusion, à l'édition, aux artistes.

Acquisitions, valorisation. 67.000 €, soit 1% a été consacré à l'achat d'œuvres[5] pour la collection de la Communauté française et les 12% restants, soit 541.000 € représentent les frais engagés directement par le SAP notamment pour l'organisation de la représentation belge à la Biennale de Venise et les dépenses destinées aux activités de diffusion et de promotion, aux publications, aux expositions ainsi qu'à la restauration des œuvres.

En dehors du financement du MAC's, 80% des dépenses sont consacrés aux soutiens aux associations stabilisées par des conventions et subventions récursives. Ce budget augmentera d'ailleurs de presque 4% en 2007.

Les associations de promotion et les centres d'art contemporains

L'étude porte sur les 51 organismes (dont le Service des Arts plastiques lui-même) qui ont répondu à l'enquête. Cette étude porte tant sur les infrastructures et les structures que sur l'emploi, les ressources et les activités des organismes en question. Elle se réfère à l'année 2006.

Objet principal des associations

Une des premières caractéristiques à signaler est que les 51 organismes qui font partie de notre panel ne se consacrent pas tous exclusivement aux arts plastiques. C'est le cas pour près de deux tiers (63%) d'entre eux.

Deux tiers des institutions se sont créées après 1980. On notera que la première institution date de 1922 tandis que la plus récente a été créée en 2002.

Les 51 organismes se répartissent de différentes manières selon le type d'accord qui les lie à la Communauté française et/ou selon leur objet principal.

Identification et type de subventions. Selon le type des activités principales des opérateurs et le type d'accord de subventions qui les lie à la Communauté française, 52% des organismes sont conventionnés (en général pour une période portant sur 4 ans), soit comme association ou centre d'art contemporain (23), c'est le cas de l'Atelier 340 ou du CIVA, soit comme institution de recherche (1) ou encore comme contrat-culture (3). 12% sont sous convention en tant qu'institution muséale, notamment, le Musée de la photographie. Les 36% restants perçoivent des subventions récursives comme association de promotion en art contemporain, comme centre culturel ou comme centre d'art.

(1) *L'Art même*, revue trimestrielle d'art actuel (www.cfwb.be/lartmeme).

(2) *Le Monde invisible*, une émission de Thierry Genicot, La Première (RTBF), le jeudi soir.

(3) Pierre-Michel Zaleski, *Jacques Charlier, sa musique* et *Mondo veneziano d'Antoine Prum*, 2006 (45'). Pierre-Michel Zaleski, *Éric Duyckaerts à ArtBrussels 2007. Performance « Binôme »*, 2007 (61').

(4) Biennale de Venise, ArtBrussels, Foire du Livre, Foire Design Brussels, Caractères – Salon du livre d'artiste, Salon international de Munich…

(5) Le Service des Arts plastiques a acheté, en 2006, à 6 artistes 2 sculptures/installations, 15 photographies et 2 œuvres de techniques mixtes.

Catégories selon l'objet principal de l'association. Les opérateurs eux-mêmes se reconnaissent principalement comme des centres d'art contemporain ou des associations de promotion, des centres culturels et des musées. Le Service des Arts plastiques fait partie des 4 organismes qui disent ne correspondre à aucune des catégories proposées. (Voir Graph. 2bis)

Il est intéressant de constater que les opérateurs n'ont pas toujours la même perception que l'administration de leur objet principal : ainsi il y a 4 centres culturels selon la classification administrative, contre 9 selon les opérateurs, 1 centre de recherche contre 3, 6 musées contre 7.

Le MAC's, une institution phare du SAP

Dans cette cinquantaine d'institutions, le Musée des Arts contemporains de la Communauté française, le MAC's, tient une place à part. Il a ouvert ses portes en 2002 dans les bâtiments de l'ancien charbonnage du Grand-Hornu, près de Saint-Ghislain. La création de ce musée a permis la reconversion et la réhabilitation complète d'un site de haute valeur historique : le Grand-Hornu fait en effet partie des plus beaux exemples d'architecture industrielle d'Europe du nord. Elle a également permis à la Communauté française de se doter de l'infrastructure muséale dédiée aux arts plastiques contemporains qui lui faisait cruellement défaut.

Graph. 2 :
Comment le SAP classe-t-il les opérateurs ?

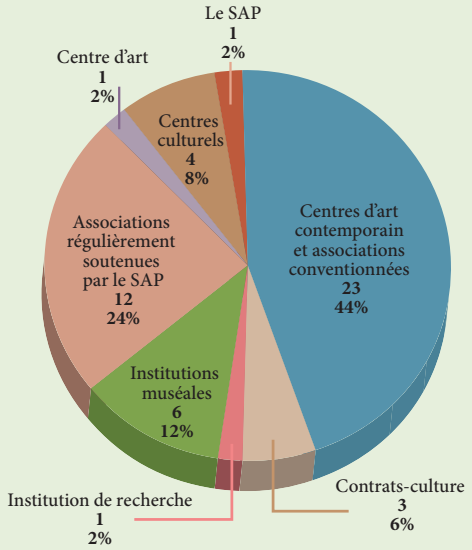

Graph. 2bis :
Comment les opérateurs se classent-ils?

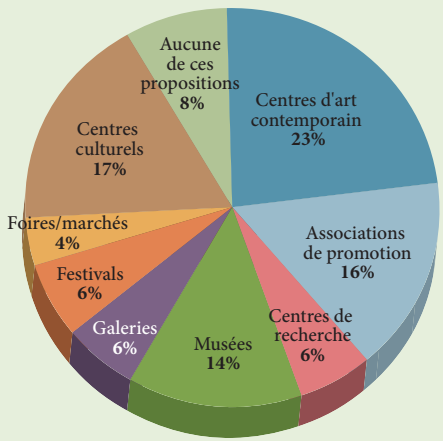

Subventions. Si le MAC's bénéficie également de subsides de la Province du Hainaut, de la Région wallonne (pour l'emploi) et de l'Europe (via l'Objectif 1 Hainaut), sa subvention principale pour ses dépenses de fonctionnement, de personnel, et pour l'achat d'œuvres d'art lui vient de la Communauté française. En 2006, les dépenses pour le MAC's, à savoir 1.985.000 €, représentaient 43% du budget du SAP et correspondaient à 16% des dépenses totales de la division organique 24[6] qui comprend également le Service du Patrimoine culturel ayant notamment dans ses attributions les musées.

Œuvres d'art. Depuis 1999, une commission consultative spécifique[7] a été créée et des moyens alloués pour entamer, dès avant l'ouverture du MAC's, une politique d'acquisition d'œuvres d'art contemporaines de rayonnement national et international.

En 2006, cette ligne de crédit s'élevait à 244.000 € ; c'est quatre fois plus que le budget réservé cette année-là par le SAP à ses propres achats d'œuvres d'art. La collection du MAC's compte aujourd'hui une centaine d'œuvres acquises via cette enveloppe budgétaire et une autre centaine venant de dons ou d'achats propres. Tous artistes renommés tels Anish Kapoor, Daniel Buren, Gilbert & Georges… Toutes les formes d'expression sont prises en compte ; des plus classiques (peinture, sculptures…) aux plus contemporaines (installations, vidéos, multimédia…). Cette collection fait également l'objet de prêts à d'autres institutions, qu'elles soient de la Communauté française ou étrangères.

(6) « DO » est l'acronyme de division organique. Le budget de la Communauté française se structure autour de ces divisions qui regroupent, par matière, les programmes qui lui permettent de réaliser ses missions.

(7) La Commission consultative des acquisitions du MAC's (CCAM).

Répartition géographique des associations d'art contemporain

70% des 51 institutions sont situées en Région de Bruxelles-Capitale et dans le Hainaut. La province de Liège arrive en troisième position avec 10 institutions (20%), les trois autres provinces sont sous la barre des 5%. À l'évidence, les institutions en arts plastiques ne sont pas uniformément réparties sur le territoire de la Communauté française, comme le montre le graphique ci-dessous qui compare la répartition de la population et celle des institutions d'arts plastiques selon les provinces.

Graph. 3 : Répartition par province de la population et des 51 institutions subventionnées en arts plastiques

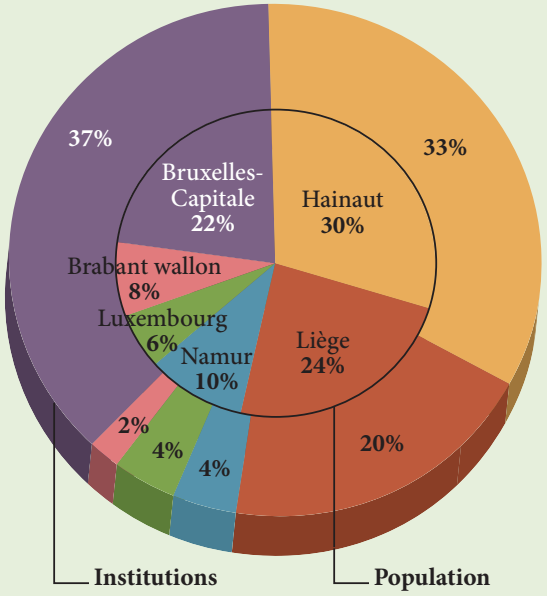

Il semble que le degré d'urbanisation soit un critère déterminant pour l'implantation d'un centre d'arts plastiques puisque 27 des 51 organismes sont situés dans de grandes agglomérations : 19 à Bruxelles, 5 à Liège, 2 à Charleroi et 1 à Namur. À l'inverse, il n'y en a aucun en zone rurale.

La Communauté française compte une institution subventionnée en arts plastiques pour plus de 83.000 habitants. Cependant, n'oublions pas qu'une cinquantaine d'associations opèrent également dans ce secteur, sans recevoir de subventions régulières de la Communauté française. Dans cette optique, on recense un centre proposant de l'art contemporain pour 40.000 habitants environ. À titre de comparaison, il existait en 2004, un musée, subsidié ou non, pour 12.000 habitants[8].

Les organismes semblent en général plutôt satisfaits de leur localisation, des commodités liées aux moyens de transports, de l'environnement général, de la proximité avec d'autres opérateurs culturels ou touristiques… Petit bémol toutefois en ce qui concerne la signalisation de leur centre. Les ¾ d'entre eux, visent un rayonnement international.

Portrait des centres et associations d'Art contemporain

L'activité

Les activités proposées par les institutions du secteur des arts plastiques sont excessivement variées. Il ressort de l'enquête qu'une institution organise, propose et réalise en moyenne 5 activités différentes par an.

Les expositions et les publications sont les plus répandues. Seul un opérateur a répondu ne pas proposer d'exposition. Ainsi, 98% des associations ont organisé des expositions temporaires en 2006 et une institution sur quatre possède une exposition permanente. Pour accompagner ces expositions, 80% des institutions organisent des visites guidées (elles sont gratuites dans la moitié des cas), presque la moitié possède des documents pédagogiques, un cinquième de vidéos et une institution dispose de bornes interactives.

Les publications sont également une activité phare puisque plus de 80 % des institutions ont produit en 2006 quelque 1.100 titres (catalogues, revues, cédéroms, documents de promotion…), soit une moyenne de 8 publications par organisme.

Études, recherches, conférences et formations de professionnels s'adressent aux étudiants, professeurs, artistes et chercheurs dans le domaine des arts plastiques. 51% des institutions du panel en organisent. Chacune des 9 institutions qui donnent des ateliers de restauration, des formations post-académiques, des cours artistiques d'initiation, de développement ou de spécialisation a accueilli, pour ce type d'activité, une moyenne de 290 participants. 43% des institutions ont également organisé, en moyenne 7 jours sur l'année, des conférences, colloques, séminaires et débats.

Les bibliothèques et/ou centres de documentation dont disposent 45% des institutions

(8) *Les institutions muséales en Communauté française* dans *Faits & Gestes*, n°17, Bruxelles, 3e trimestre 2005 (à voir et à commander sur le site www.faitsetgestes.cfwb.be).

en arts plastiques du panel sont accessibles au public dans 78% des cas. Et elles le sont en moyenne durant plus de 200 jours par an.

Les activités pédagogiques à destination d'enfants et d'adolescents ont été réalisées essentiellement en juillet/août. Il y en a eu environ 470 en 2006, pour 16 institutions organisatrices. Il s'agit d'ateliers pédagogiques, de visites-conférences, de visites avec animations, de démonstrations et de contes/récits ; le tout pour un total de 945 jours, soit une moyenne de 68 jours d'activités pédagogiques par institution.

Les formations à l'attention d'un public non professionnel proposées par 11 institutions, se présentent sous la forme d'ateliers de découverte de nouvelles techniques, d'ateliers de sensibilisation à la culture ou d'ateliers de perfectionnement des connaissances plastiques et techniques. Une des associations en a organisé 125 à elle seule.

Graph. 4 : **Activités réalisées en 2006 par les institutions selon la catégorie d'opérateurs culturels**

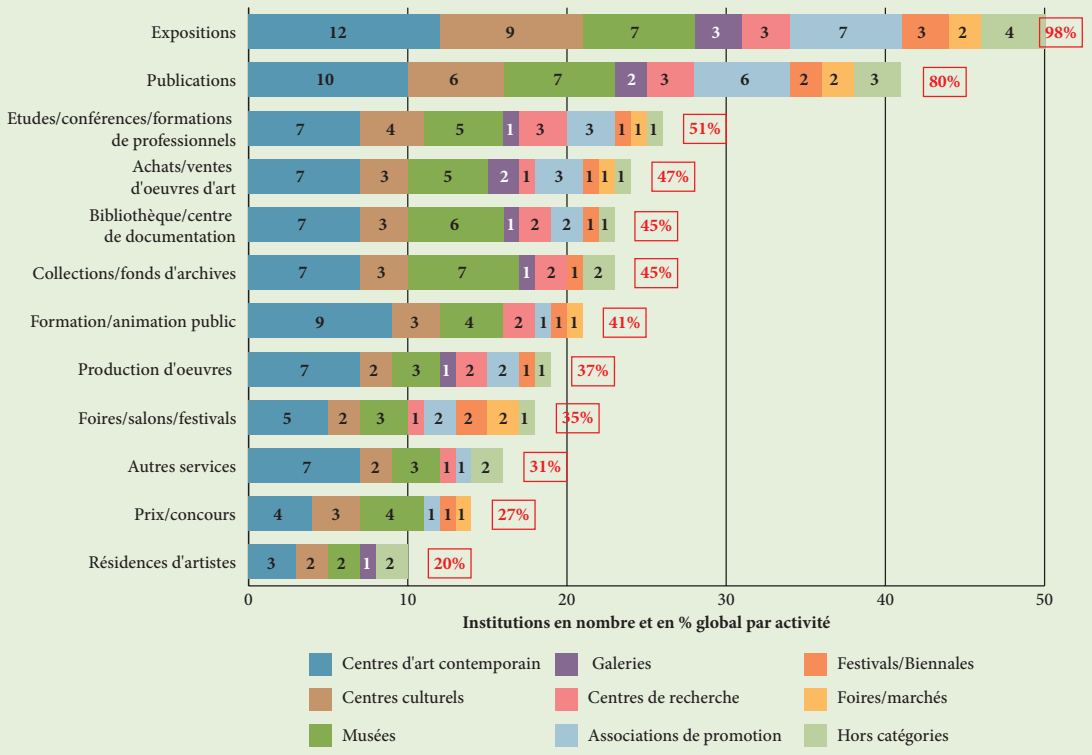

Profil des organisateurs. Le graphique 4 permet de mettre en relation un type d'activité en fonction de la catégorie d'opérateur culturel qui l'organise. Les musées sont ceux qui, en moyenne, proposent le plus d'activités (8 activités différentes sur les 12 répertoriées), ensuite, les centres d'art contemporain (7). En dehors des expositions et des publications très présentes dans toutes les catégories d'opérateurs culturels, on constate que 75% des centres d'art contemporain organisent des formations et des animations pour le grand public, 86% des musées disposent d'un centre de documentation ou d'une bibliothèque et que 67% des centres de recherche déclarent produire des œuvres. Enfin, l'organisation de prix et de concours est essentiellement le fait des centres culturels, des musées et des centres d'art contemporain.

Type d'activité ouverte au public sur l'année	Nombre d'institutions	% d'institutions	Moyenne des activités/ institution	Fréquentation moyenne/ activité
Expositions temporaires	49	96%	7	4.750
Voyages culturels	6	12%	3	27
Stages en arts plastiques	14	27%	4	20
Activités pédagogiques	16	31%	36	981
Formation/cours tout public	11	22%	17	23
Bibliothèque/centre de documentation	23	45%	1	797
Formations pour professionnels	9	18%	33 jours	291
conférences/colloques/séminaires	22	43%	7 jours	195

Les œuvres et les collections

Seulement 23 (45%) des 51 institutions possèdent, conservent et gèrent les 2.135.416 pièces qu'elles ont répertoriées. Le Musée de la Photographie en possède, à lui seul, 98%. Les quelques 52.500 pièces restantes se répartissent entre les 22 autres associations. Si la moyenne est de 2.912 œuvres par association concernée, la médiane se situe à 324 œuvres. Ceci témoigne d'une grande disparité quant à l'importance numérique des collections.

La plupart des institutions estiment que leurs œuvres d'art exposées sont en très bon état. Celles qui ne sont pas exposées sont jugées en moins bon état, mais, néanmoins, en état satisfaisant. Pour les 5 institutions qui mentionnent des dépenses de restauration, ce montant oscille entre 1.400 € et 50.000 € par institution. Le SAP est l'organisme qui investit le plus dans la restauration et la conservation de ses collections.

Expositions et prêts des collections. En moyenne, 27% des œuvres bénéficient d'une mise en valeur grâce aux expositions permanentes ou temporaires. En général, la moitié des œuvres exposées est fournie par un seul artiste ou collectionneur, mais 30% des œuvres reçues en prêt proviennent aussi d'une autre association belge en arts plastiques. D'ailleurs, la moitié des 23 organismes qui sont à la tête d'une collection, déclarent prêter (très) souvent des œuvres et 40% le sont à des institutions belges.

Acquisitions. Les collections sont constituées d'achats faits par l'institution (généralement, directement auprès des artistes), de dons et de legs. Une bonne partie de la collection de la Communauté française est en dépôt et répartie dans les institutions subventionnées selon leur domaine d'activités. Près de la moitié des opérateurs qui possèdent des collections ont fait l'acquisition d'œuvres en 2006. Les photographies et les sculptures constituent les disciplines les plus prisées pour ces achats (6 institutions sur 11 en ont acheté). Viennent ensuite les dessins, les peintures, les gravures et les livres d'artistes. Si la plupart du temps, ces achats correspondent à des opportunités, 7 institutions sur 11 déclarent suivre une politique d'acquisition précise.

Le personnel employé

41 des 51 associations ont fourni des précisions quant au personnel qu'elles emploient. L'image que nous en donnons ici ne reflète donc pas exactement la réalité du secteur. Pour fonctionner, ces opérateurs multiplient les formes « d'engagements » pour disposer de ressources humaines suffisantes. Cependant, globalement le profil professionnel du personnel est fortement ou totalement adéquat aux besoins des organismes. 328 personnes sont ici concernées.

Statuts. Pour les raisons que nous venons d'évoquer, coexistent dans les institutions en arts plastiques du panel, du personnel salarié, des bénévoles, du personnel mis à disposition par des pouvoirs publics comme les communes et les provinces, le recours à du personnel extérieur et sous-traité et l'accueil de stagiaires.

Graph. 5 : Statut du personnel selon le nombre et le % d'opérateurs qui les emploient

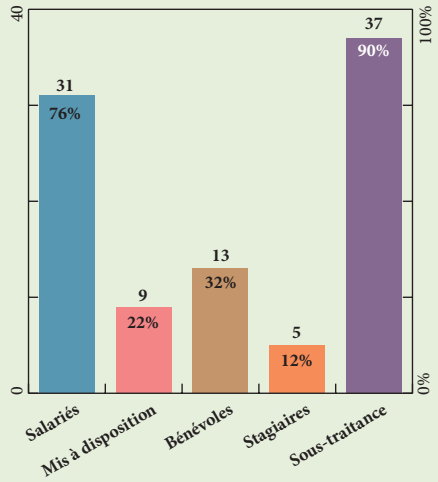

Il faut remarquer que 30% des associations (soit 10 sur les 41 répondantes) n'ont aucun travailleur salarié, ce qui est relativement important. Les 250 salariés représentent les ¾ des travailleurs, pour 8% de personnes mises à disposition, 12% de bénévoles et 3% de stagiaires. Cependant, la diversité de statuts, n'exclut pas la stabilité : 90% des salariés et 83% des travailleurs mis à disposition bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Quant à l'ancienneté moyenne des bénévoles, qui est de 14 ans, elle va aussi dans ce sens.

Subventions à l'emploi. 70% du personnel salarié est subventionné par les Régions wallonne (43%) et bruxelloise (18%), ainsi que par le Fédéral (6%). Le personnel employé directement par la Communauté française au Service des Arts plastiques (23%) est considéré comme subventionné.

Graph. 6 : **Statuts du personnel, répartis selon le sexe**

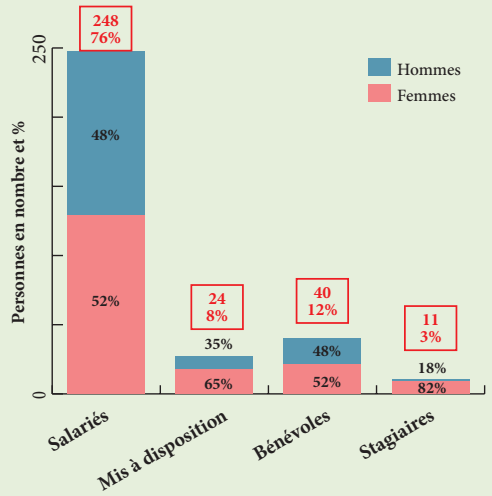

La proportion homme/femme. S'il y a plus de femmes (65%) mises à disposition par un organisme tiers et parmi les stagiaires (82%), les salariés et les bénévoles sont autant des hommes que des femmes.

Niveau de diplôme et fonctions. Une donnée intéressante à mettre en évidence est le niveau élevé d'enseignement du personnel qui travaille dans ce secteur. Tous statuts confondus, dans chaque association, on retrouve en moyenne 73% de personnes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (dont 43% d'universitaires). Il en est de même pour 56% de l'ensemble des salariés. De plus, pour les deux-tiers d'entre eux, les études poursuivies avaient trait aux Beaux-Arts. Il est donc logique qu'il n'y ait que 14% de salariés engagés comme ouvriers.

Les fonctions remplies varient énormément d'une institution à l'autre ; 55% du personnel est affecté à une seule fonction ; 25% des employés ont au moins deux fonctions et 20% occupent au moins trois fonctions. Le graph. 7 présente une estimation de cette répartition, sachant que chaque travailleur est comptabilisé autant de fois qu'il occupe une fonction différente. La moitié des personnes ayant un poste d'administration, de direction, ou de communication le font à titre unique, il en est de même pour 40% des personnes s'occupant de la sécurité ou de la maintenance technique.

Graph. 7 : **Fonctions occupées par les différents types de personnel**

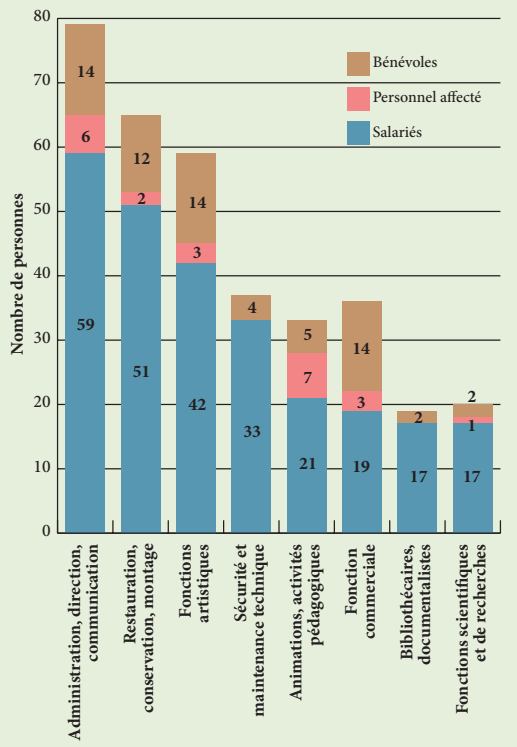

73% des institutions ont eu recours à des indépendants, des sociétés d'intérim ou des sociétés de services pour des missions spécifiques, limitées dans le temps : prestations de graphistes, prestations techniques (éclairage, montage/démontage des expositions, transport, audiovisuel…), ou culturelles (animations, visites guidées, activités pédagogiques…).

Le public

Nous ne pouvons que tirer un profil approximatif du public fréquentant les centres d'art contemporain car il repose souvent sur des estimations.

Profil. 44% des visiteurs sont des adultes, 15% des professionnels des arts plastiques, 13% des seniors, 15% des étudiants de l'enseignement supérieur et les 12% restants, des enfants et adolescents. Le public scolaire constitue, par ailleurs, 45% des groupes et les seniors, 13% de ceux-ci. Si la majorité des visiteurs proviennent de la Communauté française (plus précisément de la Région wallonne à raison de 45% et de la Région de Bruxelles-Capitale dans 28% des cas), ils sont plus nombreux à venir de l'étranger (14%) que de la Région flamande (12%).

Fréquentation. Sur les 12 organismes qui ont des expositions permanentes, cinq seulement ont mentionné le nombre de visiteurs. Difficile dans ces conditions, de se faire une idée juste du taux de

fréquentation. D'autant que les disparités existent : l'un des organismes déclare avoir reçu 260.500 visiteurs, les 4 autres se partageant 40.000 visiteurs sur l'année.

Le taux de réponse en matière de fréquentation est plus représentatif pour les expositions temporaires : 65% des institutions ont ici fait part de leurs chiffres. On constate ainsi, qu'il ne semble pas y avoir de corrélation statistique entre le nombre de visiteurs et la localisation géographique de l'institution visitée, ni de lien entre la tarification des activités et leur fréquentation. Il apparaît même que le nombre moyen de visiteurs est plus élevé dans les institutions où l'entrée est payante que dans celles où l'entrée est gratuite !

Les 32 institutions ayant répondu ont accueilli plus de 360.000 visiteurs, mais la moitié est reçue lors des seuls jours de vernissage (172.000). Ceux-ci ont donc un impact important sur la fréquentation des expositions temporaires. Un autre élément déterminant : l'accessibilité. Une large plage d'heures d'ouverture est propice à une plus grande fréquentation des expositions. On constate aussi que les institutions qui disposent d'un espace cafétéria/restaurant/brasserie (elles sont 13 sur 51), ont deux fois et demi plus de visiteurs pour leurs expositions que les autres. Cependant, seuls les lieux d'une certaine importance peuvent se permettre d'avoir ce type d'espace.

Le prix d'entrée. Deux tiers des institutions dans le cas des expositions permanentes et 60% de celles qui organisent des expositions temporaires offrent à leur public un accès gratuit. Quand il est payant, le prix est en moyenne pour un adulte de 4 € pour les expositions permanentes et de 6 € pour les temporaires. Toutefois, les institutions qui ont mis en place une politique de fidélisation de leur public (elles sont un peu plus de la moitié), proposent dans 40% des cas, la gratuité de l'entrée aux expositions, dans 23% des cas, une réduction sur le prix de l'entrée et dans 30% des cas, une réduction sur les achats effectués dans leur librairie.

Ouverture au public. La moitié des centres sont ouverts au moins 250 jours par an ; on peut donc dire qu'en général, les institutions sont relativement accessibles au public.

Les infrastructures

Seulement 6% des opérateurs sont propriétaires de leurs bâtiments. Les locaux occupés appartiennent à la commune (dans 46% des cas), à un particulier (21%), à la Communauté française (18%) et dans une moindre mesure, à la Région de Bruxelles-Capitale ou à une province. Cependant, ne pas être propriétaire des lieux ne semble pas grever les budgets des différents organismes, puisque 70% d'entre eux n'ont pas de loyer.

La moitié des institutions en arts plastiques dispose d'une superficie de moins de 375 m². Trois organismes s'étendent quant à eux sur plus de 5.000 m², tandis que le plus petit, une association de promotion, fonctionne dans un local de 15 m² seulement. Grande disparité de taille donc. Néanmoins, la moitié des lieux dispose d'un espace d'exposition permanente, une trentaine d'un espace d'exposition temporaire distinct dont la superficie moyenne est de 500 m² et 26 d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation. Par ailleurs sur les 19 institutions qui ont un jardin, 80% d'entre elles l'utilisent pour des activités liées aux arts plastiques. Notons enfin, que près d'un tiers des institutions consacre l'entièreté de leur superficie de façon permanente aux seuls arts plastiques.

L'état des infrastructures et du matériel. Les institutions sont satisfaites (à 80%) de l'état de leurs infrastructures. Par contre, la moitié d'entre elles déclarent que l'accès des personnes à mobilité réduite est impossible ou peu satisfaisant.

Échange et prêt de matériel. 57% des organismes ont recours à des prêts de matériel et de transport d'œuvres proposés par d'autres institutions/associations et près des 2/3 recourent aux services offerts par des pouvoirs publics, comme le service de prêt de matériel de la Communauté française.

Le SAP, un opérateur culturel à part entière ?

La Communauté française possède plus de 20.000 œuvres d'art moderne et contemporain acquises depuis 1860 auprès d'artistes et de galeries. Des achats réguliers, des dons et des legs enrichissent cette collection. Les ¾ de cette collection sont mises en dépôt dans différents musées et centres d'art ou autres organismes appartenant à la Communauté française. Le dernier quart est réparti dans différentes réserves. À l'égard de ce patrimoine, le SAP mène une politique d'inventaire et de numérisation pointue. Il

veille à la bonne conservation physique des œuvres et restaure celles qui en ont besoin. La valorisation de ce patrimoine passe par l'organisation d'expositions et le prêt d'œuvres pour des expositions temporaires en Belgique ou à l'étranger.

Un autre grand pan d'activités du Service des Arts plastiques est la diffusion et la valorisation de l'art contemporain, ce qui l'amène à organiser des expositions, à communiquer via un site, une revue, à soutenir une émission de radio, à participer à des foires et salons en Belgique et à l'étranger. Notamment, tous les quatre ans, le SAP sélectionne les artistes et organise pour la Belgique la participation à la Biennale des arts visuels de Venise ; il y co-produit également certaines manifestations « off ». Le SAP est aussi partie prenante dans WBDM – Wallonie-Bruxelles Design Mode, un service d'appui au développement et à la reconnaissance internationale des designers et des stylistes actifs en Wallonie et à Bruxelles.

En ce sens, on peut penser que le SAP dépasse le cadre des missions généralement dévolues à un service administratif en se comportant comme un opérateur culturel à part entière.

La place des arts plastiques dans la politique culturelle de la Communauté française

Le Patrimoine culturel et les Arts plastiques font partie, avec les Affaires générales de la Culture, les Arts de la Scène, les Lettres et le Livre, la Jeunesse et l'Éducation permanente, l'Audiovisuel et le Multimédia de ce que l'on nomme le « noyau culturel ». Ce sont des secteurs dont l'action est totalement vouée à la culture dans toutes ses dimensions. La DO24 du Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques représente 3% des 406.090.000 € dévolus au noyau culturel en 2006 et les Arts plastiques, seulement 1% de ce noyau culturel.

Graph. 8 : **Répartition budgétaire du noyau culturel - 2006**

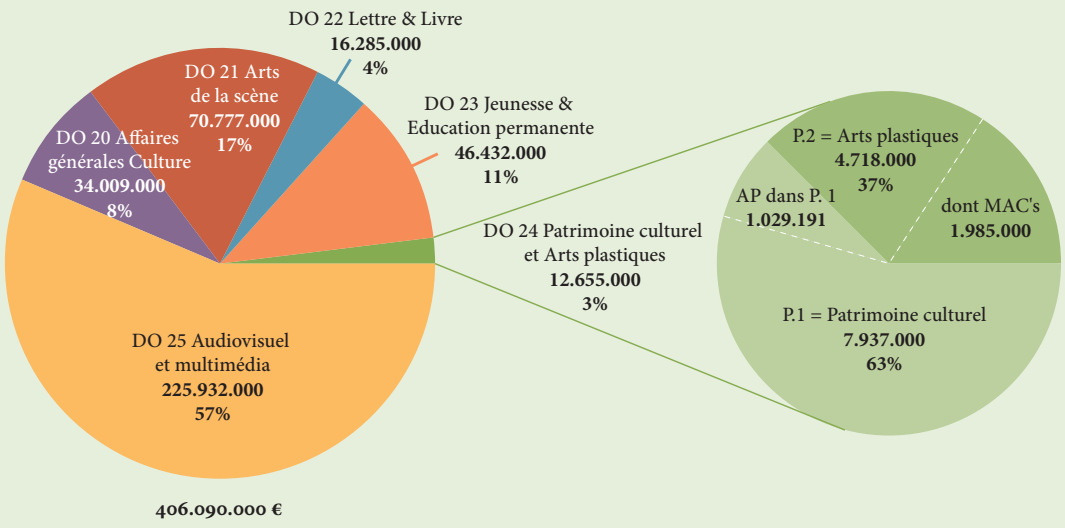

La DO 24

Le budget de la DO 24 se répartit entre deux services. Pour 2006, le budget du Service du Patrimoine culturel (7.937.000 €, soit 63 % de la DO 24) comprend notamment la dotation de 941.000 € au Musée royal de Mariemont, service à gestion séparée de la Communauté française. Le budget du SAP représente quant à lui 37% de la DO et, dans celui-ci, le budget réservé au MAC's et à ses achats d'œuvre d'art s'élève à 42%. On peut faire remarquer qu'en 2007, la part du SAP dans l'enveloppe budgétaire de la DO 24 diminuera de 1%.

Contributions d'autres secteurs aux arts plastiques

Toutefois l'art contemporain, de par sa veine créatrice, et son côté multiforme qui explore tous les modes d'expression est soutenu de facto par des budgets venant d'autres secteurs de la culture.

Le Service du Patrimoine culturel subventionne à concurrence de plus d'un million d'euros en 2006, (soit 8% de la DO 24) un certain nombre d'opérateurs comme les musées, alors que leurs activités et leur objet artistique principaux relèvent également de l'art contemporain. Ce sont : le Musée de la Photographie, le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée, le Centre de la Tapisserie et des Arts du Tissu, le Musée en plein air du Sart-Tilman et le Centre de recherche Cobra.

Les Affaires générales de la Direction générale de la Culture soutiennent également des projets en arts plastiques relevant des activités culturelles pluridisciplinaires ou des arts numériques ainsi que des aides à l'équipement. Ce qui a représenté en 2006 plus de 470.000 €.

Le secteur des Lettres et du Livre accorde des subventions qui peuvent aussi se rattacher au domaine des arts contemporains (55.700 € en 2006). Sont ainsi soutenues des activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la bande dessinée ou à des éditeurs exclusifs de livres d'art contemporain.

Quel futur pour l'art contemporain aux seins de nos institutions ?

Porter un regard prospectif et analyser la spécificité du secteur amène à quelques constations et propositions sur le fonctionnement du secteur dans son ensemble. La Commission consultative des arts plastiques a une place d'observation suffisamment privilégiée pour se faire l'écho, si nécessaire, de cette réflexion.

Comme c'est le cas dans d'autres secteurs culturels de la Communauté française, le système d'aide ne peut plus répondre adéquatement aux demandes, plus nombreuses, des artistes et opérateurs en arts plastiques et visuels qui viennent pour proposer des projets professionnels, pointus et de grande qualité. Il sera sans doute nécessaire, dans le futur, d'envisager un refinancement ou à tout le moins reformuler les modalités d'intervention.

Il est vital d'assurer aux artistes et projets une meilleure visibilité internationale de leur activité qui pourrait se faire via la mise en place d'une structure semblable à celle de Wallonie-Bruxelles-Images qui existe pour le cinéma.

L'indispensable veille de l'administration pour répondre aux demandes émergentes de certaines disciplines comme l'architecture contemporaine, le design et les arts appliqués, y compris pour la réalisation de prototypes de designers.

Une commission distincte pour les achats d'œuvres d'art est en cours de constitution afin de réorienter et revitaliser les collections du SAP. Il reste à trouver un lieu pour valoriser de façon dynamique cette collection.

De véritables synergies devraient s'instaurer entre les commissions, dispersées dans divers secteurs de la culture, et dont l'objet voisine avec les arts plastiques et visuels comme c'est le cas pour la bande dessinée de création, les arts numériques, les films et vidéos d'artistes plasticiens ou encore pour les dossiers considérés comme pluridisciplinaires. ▪

Les commissions et le fonctionnement des financements

Ce sont les différentes commissions mises en place par l'administration qui examinent les dossiers introduits par les artistes, les associations, les éditeurs et les institutions à caractère culturel qui cherchent à obtenir une aide financière. Ces commissions, composées de spécialistes de la matière, représentants des différentes tendances idéologiques et philosophiques, donnent leur avis pour l'octroi ou le renouvellement d'une convention, d'une subvention, d'une aide à l'édition, à la création, à la production…

La Commission consultative des arts plastiques (CCAP) est ainsi compétente pour toutes les demandes émanant de la sphère d'activité du secteur des arts plastiques. Ce jury transmet son avis sur chaque dossier au Ministre à qui, en dernier ressort, revient la décision d'accorder ou non l'aide financière demandée.

Comme nous l'avons déjà signalé, la création contemporaine s'est appropriée des modes d'expression multiforme, aussi la Communauté française tente-t-elle d'y répondre en créant une série de commissions plus spécifiques aux portes desquelles les artistes peuvent aussi aller frapper :

- Commission des arts numériques (projets associant plusieurs types de médias : vidéo, son, images animées ou non…) ;
- Commission pour la bande dessinée ;
- Commission du film expérimental ;
- Commission pluridisciplinaire.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Périodique trimestriel
ISSN : 1376 – 697X
PUBLICATION
Service de la Recherche du Secrétariat général
Ministère de la Communauté française
44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles

REDACTION
Directeur de la publication : Jean-Claude TORFS
Rédactrice en chef : Christine HOUDART
Rédactrice : Colette PIERARD

SITE INTERNET ET ABONNEMENT ELECTRONIQUE
www.faitsetgestes.cfwb.be

Membre de l'ARSC (Association des revues scientifiques et culturelles)

Tirage : 5.000 ex.
Graphisme : Polygraph' sprl (polygraph@skynet.be)
Imprimerie : Édition & imprimerie

Éditeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général

ABONNEMENTS ET COMMANDES (gratuits)
Tél. : **+ 32 2 413 36 42** - Fax : +32 2 413 35 63
Courriel : **faits.gestes@cfwb.be**
Tél. vert gratuit : **0800 20 000 – telvert@cfwb.be**

Illustration volet de couverture :
Johan Muyle, *Chacun son destin*, 1997 (Détail) – propriété CF

Références

Construction du portrait socio-économique des institutions conventionnées et subventionnées en arts plastiques, Sources OPC, 2007.
Guide des Arts plastiques de la Communauté française de Belgique 07-08, Bruxelles, 2008.
Analyse des Rapports d'activités, des bilans des aides et subventions et du budget relevant du Service et du domaine des Arts plastiques en Communauté française de Belgique (2005 – 2006 – 2007).

Liens utiles

www.artsplastiques.cfwb.be : le Service des Arts plastiques en Communauté française de Belgique.
www.interface.cfwb.be : Art contemporain en Communauté française de Belgique : répertoire international 2007. Un répertoire pour faciliter les contacts entre les artistes et les institutions de la scène artistique belge francophone.
www.wbdm.be : Wallonie-Bruxelles Design/Mode
www.opc.cfwb.be : le site de l'Observatoire des politiques culturelles

Méthodologie

Premier axe : le *Portrait socio-économique des institutions conventionnées et subventionnées en arts plastiques* réalisé par *Comase* à la demande de l'OPC et du SAP, a été construit sur la base d'une enquête auprès d'opérateurs dont, un des objets principaux est de mener des activités dans le domaine des arts plastiques contemporains ET qui sont également soutenus par des conventions, des contrats-culture ou des subventions récursives du service des Arts plastiques ou du Patrimoine culturel. Cette enquête, qui porte sur l'année 2006, inclut également le Service des Arts plastiques, qui se considère, dans l'exercice, comme un opérateur car organisateur d'expositions et gestionnaire de l'importante collection d'œuvres contemporaines de la Communauté française. En 2006, 53 opérateurs étaient concernés ; avec 51 questionnaires reçus, le taux de réponse est exceptionnellement élevé. L'étude s'articule autour de 7 thématiques : l'identification de l'organisme, sa structure, l'infrastructure à disposition, l'emploi, les activités, la politique de communication envers le public et les données financières.
Deuxième axe : l'analyse budgétaire et le bilan annuel du Service des Arts plastiques du Ministère.
Ces données, nous ont permis de porter un regard croisé sur les bénéficiaires des aides et les opérateurs culturels, ainsi que sur le SAP lui même, comme instrument de la politique communautaire en matière d'arts plastiques.